

s'k'k'a'b'

c's'b'f'c'

c's'r'f'c'

Rapport de gestion 2012/14 de l'association CSBFC

pour la période du 31 octobre 2012 au 31 juillet 2014 (année longue)

Approuvé à l'occasion de l'Assemblée des délégués du 11 septembre 2014

Schweizerische Konferenz der kaufmännischen
Ausbildungs- und Prüfungsbranchen

Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales

Conferenza svizzera dei rami di formazione e degli esami commerciali

Schwanengasse 9, Postfach, 3001 Bern
Tel. 031 398 26 10, Fax 031 398 26 12
mail@skkab.ch, www.skkab.ch

Sommaire

Avant-propos du président	3
Introduction	4
Les 21 premiers mois en chiffres	4
Comité	5
Secrétariat	5
CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	6
Plan de formation 2015 pour la formation initiale en école	6
Formation des expert(e)s aux examens «pratique professionnelle – oral»	7

Annexe

Membres de la CSBFC	8
Membres du Comité	8
Collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat	8
Organe de révision	9
Membres de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	9
Membres du groupe de travail commun Procédure de qualification des deux CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP et Employée/employé de commerce CFC	9
Organisations représentées au sein de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC	10

Avant-propos du président

Fondation de la CSBFC; réorganisation de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC et mise en place de nouvelles structures pour la procédure de qualification; mise en œuvre de la qualité de la formation initiale en entreprise; réorganisation de la formation initiale en école; formation des experts conformément à la nouvelle ordonnance; réalisation d'un nouveau site. – Voilà quelques-unes des tâches et activités que la CSBFC et ces organes ont exécutées au cours de la période 2012-2014. De nombreuses d'entre elles ont pu être menées à bien, d'autres sont sur le point d'aboutir, d'autres encore ont posé quelques difficultés.

Après 21 mois d'activité depuis la création de la CSBFC, on peut dresser le bilan intermédiaire suivant: l'organisation du monde du travail responsable du secteur professionnel de loin le plus important en nombre en Suisse dispose désormais d'une solide base institutionnelle et organisationnelle. Précisons qu'en 2012 la nouvelle ordonnance sur la formation a permis d'adapter les bases ainsi que les contenus de formation à l'évolution des besoins et exigences très divers et en constante mutation.

Les tâches multiples et complexes de la CSBFC ne peuvent être accomplies sans la participation des nombreux acteurs des écoles, des cantons, du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et des branches. Au nom du Comité, je remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour la profession d'employé(e) de commerce tant au niveau des organes de la CSBFC que de ceux de ces partenaires.

Par ailleurs, je tiens à remercier chaleureusement les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CSBFC pour le travail soutenu fourni au cours de la période 2012-2014 et, en particulier, son secrétaire exécutif, Roland Hohl, pour son engagement, sa compétence et son orientation vers les solutions.

Je suis convaincu que c'est avec confiance et détermination, mais aussi avec sérénité, joie et humour que nous pourrons affronter les défis actuels et futurs (p.ex. première procédure de qualification en 2015, conclusion et mise en place du nouveau plan de formation 2015 pour la formation initiale en école, vérification des bases de formation conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la formation). Relevons ces défis tout en garantissant que la profession d'employé/e de commerce reste attrayante tant pour les entreprises formatrices que pour les futures personnes en formation.

Matthias Wirth

Introduction

Avec la création d'une association le 1^{er} novembre 2012, les 21 membres (voir aperçu en page 8) de la Conférence suisse des branches de formation et d'examen commerciales (CSBFC) se sont dotés d'une nouvelle forme juridique. Depuis, il a été procédé à une définition et une répartition claires des tâches et des rôles de la CSBFC et de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) composée de représentants des partenaires de la formation professionnelle.

C'est ainsi que la réorganisation de la CSBFC a pu être achevée. En outre, il est désormais possible de garantir une formation optimale aux apprentis du secteur professionnel de loin le plus important en nombre en Suisse (env. 39 000 contrats d'apprentissage en 2013) sur la base d'une seule ordonnance sur la formation. Last but not least, les conditions organisationnelles ont pu être réunies pour permettre le développement de la formation professionnelle dans le secteur commercial dans son ensemble et dans les différentes branches en fonction de leurs besoins et de leur situation.

Le présent rapport de gestion vous donne des informations sur les travaux les plus importants réalisés au cours de période 2012–2014. Si la CSBFC a abordé des sujets d'intérêts communs, les branches de formation et d'examen ont géré les contenus de la formation initiale en entreprise et d'autres éléments de mise en œuvre avec souplesse et conformément aux besoins.

Les 21 premiers mois en chiffres

- 2 réunions plénières (assemblée constitutive et échange d'informations et d'expériences)
- 10 réunions du Comité
- 4 réunions de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC (dont 1 atelier en vue de l'organisation de la procédure de qualification)
- 3 réunions du groupe de travail commun Procédure de qualification (GT PQ) des deux CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP et Employée/employé de commerce CFC
- 10 réunions avec des organes intercantonaux, ayant trait à la mise en œuvre de la procédure de qualification
- 26 réunions dans le cadre du projet «Plan de formation pour la formation initiale en école» (groupe de projet, groupe d'accompagnement, comité de coordination, séance d'information, réunions avec les partenaires de la formation professionnelle et participation au sein d'organes en charge du projet «Avenir des écoles de commerce»)
- 10 réunions avec les partenaires de la formation professionnelle à l'échelle nationale et cantonale en vue de la mise en œuvre du plan de formation (au niveau du Comité et du Secrétariat) et informations au sein d'organes de la formation professionnelle
- 7 réunions et entretiens avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) au sujet de la formation des expert(e)s aux examens

Comité

En complément aux statuts de la CSBFC, le Comité a précisé dans un règlement interne les tâches, les compétences et le déroulement des réunions des organes de la CSBFC ainsi que d'autres points essentiels pour l'administration courante. Afin d'assurer la direction des Secrétariats de la CSBFC et de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC, un contrat de mandat a été conclu entre la CSBFC et la CIFIC Suisse. La préparation des réunions de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC et le pilotage du projet de mise en œuvre du plan de formation pour la formation initiale en école figuraient au centre des activités et des travaux de la période 2012–2014.

Les membres du Comité (voir annexe, p. 8) exécutent leurs tâches à titre bénévole et fournissent un travail efficace répondant aux exigences de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale Employée de commerce/Employé de commerce. Le nouveau Comité de l'association CSBFC se compose de représentantes et représentants des cinq plus grandes branches de formation et d'examens et de cinq branches de formation et d'examens plus petites. La Suisse romande et la Suisse italienne sont représentées par deux sièges supplémentaires. Par ailleurs, le Comité constitue la délégation de la CSBFC au sein de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC.

Fin 2013, Martin Baumann a quitté ses fonctions au sein d'hotelleriesuisse et de la branche Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT). Fin mai 2014, Frances Höhne a renoncé à son poste au sein de l'Organisation pour la formation commerciale fiduciaire/immobilière (OFCF). Ruedi Scheidegger prend sa retraite et se retirera du Comité à l'occasion de l'assemblée des délégués. Marianna Schwaar a elle aussi annoncé sa démission pour cette date: elle s'engagera dans la commission des examens du canton de Berne; par ailleurs, elle sera en charge de projets importants dans le cadre de son activité professionnelle.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres du Comité de leur engagement pour la CSBFC et adressons aux membres sortants nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Secrétariat

Le Secrétariat met en œuvre les objectifs et les orientations stratégiques de la CSBFC. Il prépare les dossiers de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC, siège dans différents comités et groupes de travail, donne des renseignements et effectue les travaux administratifs. Le 1^{er} mai 2014, Marlise Vögtlin est venue renforcer l'équipe du Secrétariat (autres collaborateurs et collaboratrices, voir annexe 9).

Sur décision du Comité, certaines tâches peuvent être déléguées si une telle démarche s'avère utile et justifiée au regard de critères financiers. A cette fin, Jean-Pierre Ruch, contadue gmbh, a été chargé de la tenue de la comptabilité.

Au cours de la période 2012–2014, les mandats de durée limitée suivants ont été distribués à des tiers:

- Direction du projet en vue de l'élaboration du plan de formation pour la formation initiale en école: Patrick Lachenmeier, Centre pour le développement des métiers, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).
- Adaptation des documents de base et de mise en œuvre relatifs à la validation des acquis concernant toutes les branches: Ralph Thomas, ralphTHOMAS santé social formation, et prof. Roman Dörig, Dörig GmbH, Ausbildungsberatung, Schulung, Coaching.
- Analyse des problèmes de mise en œuvre en Suisse romande et optimisation des dispositions d'exécution CI / organisation scolaire: Ralph Thomas, ralphTHOMAS santé social formation.
- Organisation d'ateliers relatifs à l'organisation de la procédure de qualification, aux méthodes de travail de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC et à l'élaboration du règlement interne: Peter Dolder, Dolder Beratungen GmbH.
- Aide à l'élaboration du règlement interne de la CSBFC: Jean-Pierre Ruch, contaDue gmbh.

CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

La Commission est composée de représentants des partenaires de la formation professionnelle (liste des membres et des organisations représentées, pages 9 et 10). Elle est responsable de la mise en œuvre de l'ordonnance sur la formation et des plans de formation. En outre, elle édicte des dispositions d'exécution, veille à l'assurance et au développement de la qualité et se charge d'optimiser et de mettre à jour les documents de base et de mise en œuvre.

En décembre 2013, la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC a adopté un règlement interne. Par ailleurs, elle a mis en place un groupe de travail commun Procédure de qualification (GT PQ) des deux CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP et Employée/employé de commerce CFC et ces, après avoir procédé à diverses réorganisations.

- L'organisation a été simplifiée.
- Les rôles des différents acteurs ont été clarifiés.
- Les processus et les formes de collaboration entre les différents acteurs ont été clarifiés.
- Les nouvelles structures sont conçues de telle sorte qu'elles permettent de gérer aisément la cohabitation des procédures de qualification régies par l'ancien et par le nouveau droit.
- L'organisation des procédures de qualification des employé(e)s de commerce CFC et celle des assistant(e)s de bureau AFP sont compatibles entre elles.
- Les questions de financement ont pu être réglées, et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la CSBFC ont pu conclure un accord fin 2013.

Le GT PQ a en premier lieu traité des questions en lien avec la partie école de la procédure de qualification. La mise en place des deux groupes de travail «Mise en œuvre du plan de formation pour la partie scolaire» et «Mise en œuvre du plan de formation pour la partie entreprise» prévus par le règlement interne sera décidée à l'occasion de la réunion de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC du 9 septembre 2014. La CSDPQ Employée/employé de commerce CFC est un organe consultatif de la CSBFC. Sur la base du «guide à l'intention des commissions suisses pour le développement de la profession et la qualité» publié en avril 2014 – celui-ci a été élaboré par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) –, il a été possible de préciser les responsabilités de la Commission et d'adapter l'article correspondant figurant dans l'ordonnance sur la formation. Au moment de l'élaboration du rapport de gestion, les modifications prévues au 1^{er} janvier 2015 sont en consultation auprès du SEFRI.

Plan de formation 2015 pour la formation initiale en école

L'élaboration du plan de formation 2015 Employée/employé de commerce CFC pour la formation initiale en école (FIEc) est du ressort de la CSBFC. En février 2013, le Comité a élaboré un document de base contenant des propositions sur une organisation de projet appropriée en vue de la réalisation des futurs travaux. Après une phase d'élaboration intensive, le SEFRI a pu lancer le 1^{er} août une consultation à ce sujet.

Le nouveau plan de formation remplace au 1^{er} janvier 2015 le plan de formation transitoire du 26 septembre 2011 pour la formation initiale en école auprès des écoles de commerce privées ainsi que les plans d'études standards du 28 octobre 2009 concernant la formation à la pratique professionnelle et l'enseignement scolaire au sein des écoles de commerce. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2015, un seul plan de formation sera valable pour les formations initiales en école offertes par l'ensemble des prestataires de formation. Les mêmes filières de formation, les mêmes profils professionnels, les mêmes profils de qualification, les mêmes objectifs de formation et les mêmes exigences en matière d'obtention du CFC seront applicables à la formation initiale en entreprise.

Le nouveau plan de formation prend en compte les différences d'organisation (notamment les parts assumées par les divers lieux de formation) et consolide la répartition des tâches entre les lieux de formation école, entreprise et cours interentreprises (CI), inscrite dans les deux actes qui seront remplacés (plan de formation transitoire pour les écoles de commerce privées et plan d'études standards concernant la pratique professionnelle au sein des écoles de commerce), et fixe l'attribution des compétences entre les organisations du monde du travail (CSBFC et branches de formation et d'examens participant à la FIEc) et les prestataires de la formation initiale en école.

L'ordonnance sur la formation et le nouveau plan de formation pour la formation initiale en école font la distinction entre deux modèles: les modèles concentrés et les modèles intégrés. Les anciens modèles (EC 3+1, FIEc privé 2+1, 3/2/1, 2/2/2, etc.) constituent des variantes de mise en œuvre. Pour l'ensemble des filières, le stage de longue durée a généralement lieu après la formation en école.

Les branches de formation et d'examens s'intéressent particulièrement aux offres de formation qui, à l'instar des écoles de commerce actuelles, mettent l'accent sur l'enseignement de la culture générale (c'est-à-dire formation de 4 ans, CFC avec maturité professionnelle). Diverses branches du secteur des services dépendent d'une relève disposant d'une formation générale approfondie. Il est ainsi possible d'attirer des jeunes souhaitant poursuivre leur formation scolaire vers la formation professionnelle.

La nouvelle ordonnance permet d'une part de promouvoir la transparence, la systématique et la gouvernance dans le domaine de la formation initiale en école (notamment réglementation des cas standards) et, d'autre part, de créer au besoin de nouveaux modèles ou solutions.

Formation des expert(e)s aux examens «pratique professionnelle – oral»

La plupart des branches de formation et d'examens ont de plus en plus de difficultés à trouver des expertes et experts qualifiés. C'est la raison pour laquelle il est très important que les branches en question puissent dispenser une formation appropriée et efficace à leurs expertes et experts aux examens. Il s'agit dès lors de créer les conditions nécessaires à l'élaboration de prestations qui répondent aux besoins des cantons et des diverses branches de formation et d'examens et qui remplissent les exigences posées par la mise en œuvre de tels services à l'échelle suisse tout en tenant compte des spécificités des régions linguistiques. Dans ce domaine, la collaboration avec l'IFFP s'est révélée assez difficile au cours de ces derniers mois. En accord avec les représentant(e)s du SEFRI, du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) et de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), les principales priorités ont pu être clarifiées lors de deux entretiens à la fin du mois d'août.

- Mise en place d'un cadre contraignant concernant la conception du cours de base laissant toutefois aux acteurs concernés une marge de manœuvre appropriée au niveau des outils didactiques et méthodologiques utilisés. Ces outils devront être en rapport raisonnable avec la formation commerciale initiale et permettre une relation optimale entre le cours de base et le cours spécifique à la branche.
- Clarification des questions des branches de formation et d'examens en matière d'administration et d'organisation.
- Clarification de la suite de la procédure au niveau de la coordination entre les régions linguistiques.

Annexe

Membres de la CSBFC

- Automobile
- Banque
- Construire et habiter
- Administration fédérale
- Chimie
- Services et administration (S&A)
- Commerce
- Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT)
- Logistique et transports internationaux
- Communication
- Machines, équipements électriques et métallurgie (MEM)
- Industrie alimentaire
- Notariats de Suisse
- Transports publics
- Öffentliche Verwaltung / Administration publique (ovap)
- Assurances privées
- Agences de voyage
- SantéSuisse
- Hôpitaux et cliniques
- Transport
- Fiduciaire/immobilière

Membres du Comité

- Matthias Wirth, Banque, président
- Martin Baumann, Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT) (jusqu'en janvier 2014)
- Markus Bühlmann, Construire et habiter
- Jacques Desgraz, Suisse romande
- Roland Hohl, Services et administration (S&A)
- Frances Höhne, Fiduciaire/immobilière (jusqu'en avril 2014)
- Hans Krebsler, Machines, équipements électriques et métallurgie (MEM)
- Stephan Läderach, Notariats de Suisse
- Martina Oertli, Öffentliche Verwaltung / Administration publique (ovap)
- Claudia Sassi, Suisse italienne
- Ruedi Scheidegger, Logistique et transports internationaux
- Marianna Schwaar, Administration fédérale

Collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat

- Roland Hohl, secrétaire exécutif
- Anna Lehmann (jusqu'en mars 2014) et Marlise Vögtlin (depuis mai 2014), Secrétariats de la CSBFC et de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

A plusieurs reprises, le Secrétariat de la CSBFC a pu bénéficier du soutien de la CIFIC Suisse (Melanie Rieder, Deborah Fink).

Organe de révision

Brand AG Treuhand und Revision, Berne

Membres de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

- Roland Hohl, CSBFC, président
- Martin Baumann, CSBFC (jusqu'en janvier 2014)
- Christian Beck, CSEPC (depuis décembre 2013)
- Marianne Bläsi, CSFP (jusqu'en novembre 2013)
- Markus Bühlmann, CSBFC
- Serge Chobaz, CSFP
- Jacques Desgraz, CSBFC
- Peter Engel, CDECS (depuis mai 2013)
- Michel Fior, SEFRI
- Frances Höhne, CSBFC (jusqu'en avril 2014)
- Andreas Hösli, VSH
- Eric Joray, CSEPC
- Peter Kambli, CSFP
- Hans Krebsler, CSBFC
- Regula Kreyenbühl, CSFP (depuis décembre 2013)
- Stephan Läderach, CSBFC
- Claude Meier, SEC Suisse (jusqu'en novembre 2013)
- Martina Oertli, CSBFC
- Sandra Rupp, SEC Suisse (depuis décembre 2013)
- Claudia Sassi, CSBFC
- Ruedi Scheidegger, CSBFC
- Esther Schönberger, CSEPC (jusqu'en novembre 2013)
- Marianna Schwaar, CSBFC
- André Straessle, CDECS (jusqu'en avril 2013)
- Matthias Wirth, CSBFC
- Christine Wüscher, CDECS

Membres du groupe de travail commun Procédure de qualification des deux CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP et Employée/employé de commerce CFC (depuis janvier 2014)

- Roland Hohl, CSBFC, présidence
- Christian Beck, CSEPC
- Danilo Bonacina, CSEPC
- Serge Chobaz, CSFP
- Peter Engel, CDECS
- Martin Hak, CSFP
- Andreas Hösli, VSH
- Eric Joray, CSEPC
- Peter Kambli, CSFP
- Gérard Marquis, CSEPC
- Martina Oertli, CSBFC
- Sandra Rupp, SEC Suisse, groupe de coordination
- Andreas Schmidlin, CSEPC, CSDPQ Assistante/assistant de bureau AFP
- Christine Wüscher, CDECS

Organisations représentées au sein de la CSDPQ Employée/employé de commerce CFC

SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEFRI	Segreteria di Stato per la formazione, la ricerca e l'innovazione
SBBK	Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
CSFP	Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
SKKAB	Schweizerische Konferenz der kaufmännischen Ausbildungs- und Prüfungsbranchen
CSBFC	Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales
CSRFC	Conferenza svizzera dei rami di formazione e degli esami commerciali
KV Schweiz	Kaufmännischer Verband Schweiz
SEC Suisse	Société suisse des employés de commerce
SIC Svizzera	Società svizzera degli impiegati del commercio
SKKBS	Schweizerische Konferenz kaufmännischer Berufsfachschulen
CSEPC	Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales
CSSPC	Conferenza svizzera delle scuole professionali commerciali
KSHR	Konferenz der Schweizer Handelsmittelschulrektorinnen und -rektoren
CDECS	Conférence des directrices et directeurs d'écoles de commerce suisses
CDSCS	Conferenza delle direttrici e dei direttori delle scuole di commercio svizzere
VSH	Verband Schweizerischer Handelsschulen